

LEGENDE:

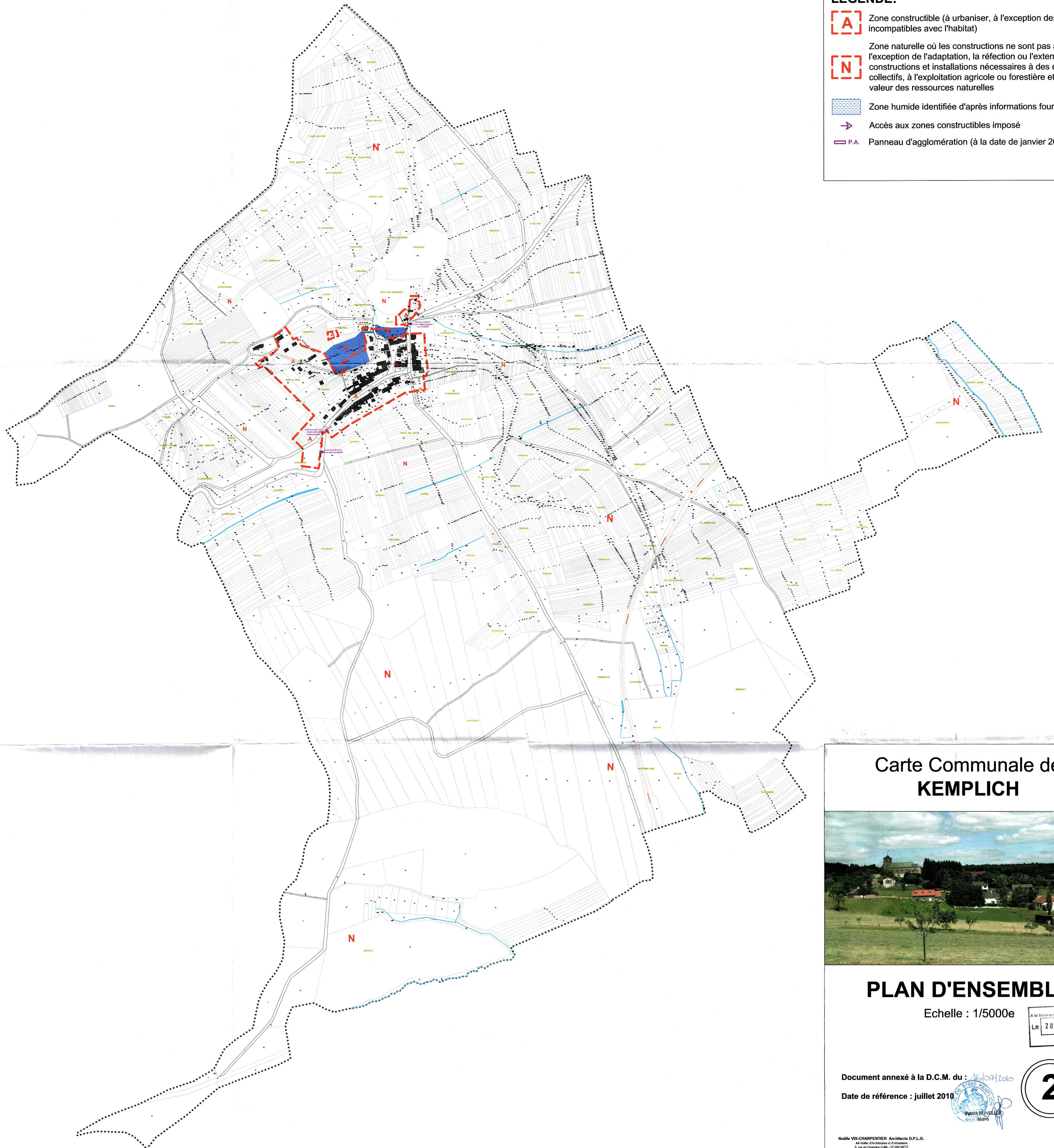
[A] Zone constructible (à urbaniser, à l'exception des activités incompatibles avec l'habitat)

[N] Zone naturelle où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

 Zone humide identifiée d'après informations fournies par les élus

 Accès aux zones constructibles imposé

 P.A. Panneau d'agglomération (à la date de janvier 2010)



Carte Communale de KEMPLICH



PLAN D'ENSEMBLE

Echelle : 1/5000e

Reçu
A la Sous-préfecture de Thionville
Le 20 JUL. 2010

Document annexé à la D.C.M. du : 16/07/2010
Date de référence : juillet 2010



2